

MOTION

Coordination des Secrétaires scientifiques de sections et CID

Objet : la reconnaissance des missions des membres des Sections et CID du Comité National de la Recherche Scientifique dans le cadre de toute session de travail.

La SSC s'inquiète de la disparité de traitement entre les membres des Sections et CID, selon leur statut et, le cas échéant, leur lieu de résidence administrative, dans la prise en charge des frais liés aux sessions de travail du CoNRS et du manque de reconnaissance que cela présuppose.

S'agissant des agents CNRS membres du CoNRS et par souci d'équité, la réunion des secrétaires scientifiques des sections et CID demande au CNRS d'adapter les règles actuellement en vigueur, afin qu'ils puissent être également considérés en mission lors de toutes sessions de travail dans le cadre du CoNRS (jurys de concours chercheurs, sessions de printemps et d'automne, réunions des bureaux, SSC, CPCN, etc.), quelle que soit leur délégation d'affectation et sans distinction de lieu de résidence administrative, notamment dès lors que leur déplacement sur le lieu de réunion est sujet à de fortes contraintes de durée et d'horaires. Elle demande que la totalité de leurs frais de mission (frais de transport, de repas et le cas échéant d'hébergement) soient pris en compte et remboursés sans aucune autre justification, à l'instar des membres enseignants-chercheurs des universités et des autres organismes.

La SSC propose par ailleurs l'application d'un forfait journalier pour le remboursement des frais, qui permettrait d'assurer une équité de traitement pour tous les membres des sections du Comité National, indépendamment de leur statut, et dans le même temps une mesure de simplification administrative.

S'agissant des agents enseignants-chercheurs, au-delà des pratiques de certains Instituts du CNRS (accueils en délégation), la SSC demande qu'une décharge d'enseignement soit systématiquement appliquée pour la période de leur mandat au CoNRS, à l'instar des règles appliquées au CNU.

Tatiana ITINA
Coordinatrice du SSC

Motion adoptée le 20 juillet 2023, à l'unanimité des 36 votants

Destinataires :

- M. Alain SCHUHL, directeur général délégué à la science du CNRS
- M. Christophe COUDROY, directeur général délégué aux ressources du CNRS
- Madame et messieurs les directeurs d'Institut du CNRS
- Madame Francesca GRASSIA, secrétaire générale du Comité national
- M. Eric LANCIAUX, directeur des ressources humaines du CNRS
- Mesdames les déléguées régionales et messieurs les délégués régionaux du CNRS

Copie :

- M. Antoine PETIT, président - directeur général du CNRS
- M. Fabien JOBARD, président de la Conférence des présidents du Comité national (CPCN)